



AIDE - MEMOIRE
des conditions d'admission détaillées aux postes de
menuisiers – (m/f)

L'administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter pour les besoins des Théâtres de la Ville, **deux menuisiers** (m/f), dans le régime du salarié manuel, à plein temps et moyennant contrat de travail à durée indéterminée dont un poste dans l'équipe machinerie et l'autre poste dans l'équipe de l'atelier.

a) Conditions d'admissibilité :

- être âgé au moins de 18 années;
- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- jouir des droits civils et politiques et offrir les garanties de moralités requises ;
- faire preuve des connaissances professionnelles nécessaires ;
- être en possession d'un **DAP menuisier**, soit un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

b) Description des tâches :

Poste 1 > équipe de la « machinerie » // Référence : 330-TVL-Menu-Machi:

- programmation et manipulation du pupitre de la machinerie pour et lors d'un spectacle ;
- montage des praticables et accrochage des treuils ponctuels dans les cintres ;
- mise en dépôt des tissus de scène, des cyclos, du matériel technique de scène ;
- entretien du matériel de la machinerie de scène ;
- travaux de remise en état de certaines infrastructures des Théâtres de la Ville ;
- travaux en hauteur (jusqu'à 27 m) ;
- travaux de construction pour les décors et scénographies ;
- travaux d'adaptation des décors ;
- montage et démontage des décors de spectacles ;
- chargement et déchargement des camions ;
- **accompagnement des créations des Théâtres de la Ville en tournée à l'étranger et au Luxembourg ;**
- travail en équipe et assistance aux autres départements techniques ;
- respecter les règles de sécurité.

Atouts et obligations du poste 1 :

- une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la menuiserie est **un atout** ;
- **être disposé à travailler selon des horaires irréguliers ;**
- avoir une grande **disponibilité en soirées, les weekends et les jours fériés ;**

Horaire de travail du poste 1:

L'amplitude de travail journalière s'étend de **07h30 à 22h00**, fixé selon les besoins du service sur base d'un plan de travail communiqué au salarié/à la salariée en temps utile. Le cas échéant ce plan de travail comprend la participation obligatoire à des missions ayant lieu en dehors des heures de travail usuelles, y inclus le soir, la nuit, le weekend et les jours fériés.

Poste 2 > équipe de l' « atelier » // Référence : 330-TVL-Menu-Atel:

- travaux de peinture ;
- travaux en hauteur (jusqu'à 27 m) ;
- travaux de construction pour les décors et scénographies ;
- travaux d'adaptation des décors ;
- montage et démontage des décors de spectacle ;
- chargement et déchargement des camions ;
- accompagnement des créations des Théâtres de la Ville en tournée à l'étranger et au Luxembourg ;
- travail en équipe et assistance aux autres départements techniques ;
- respecter les règles de sécurité.

Atouts et obligations du poste 2 :

- le **permis de conduire C est obligatoire** ;
- le « certificat de qualification initiale des conducteurs professionnels de poids lourds, **Code 95** » est **un atout** ;
- une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la menuiserie est **un atout** ;

Horaire de travail du poste 2 :

L'horaire normal journalier de travail est de **06h30 à 14h30**, une pause rémunérée de 30 minutes étant incluse dans cet horaire. Le cas échéant ce plan de travail comprend la participation obligatoire à des missions ayant lieu en dehors des heures de travail usuelles, y inclus le soir, la nuit, le weekend et les jours fériés.

c) Pièces à joindre :

1. lettre de motivation ;
2. demande d'emploi (veuillez indiquer une des références: **330-TVL-Menu-Machi ou 330-TVL-Menu-Atel**) ;
3. curriculum vitae détaillé et certifié sincère ;
4. photo d'identité récente ;
5. acte de naissance ou acte de mariage ;
6. copie de la carte d'identité
7. copie de la carte de sécurité sociale ;
8. extrait récent du casier judiciaire n°3 + 4 (guichet.lu) ;
9. certificat d'affiliation établi par le « Centre commun de la sécurité sociale » (guichet.lu) ;
10. copie du diplôme et/ou certificats d'études ;
11. le cas échéant, copie du statut de travailleur handicapé délivré par l'« Agence pour le développement de l'emploi » (Adem).

Les candidats (m/f) sont priés de fournir un **numéro de téléphone** par lequel il/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, L-2090 Luxembourg pour le **mardi, 23 septembre 2025** au plus tard.
Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

d) Conditions et modalités de recrutement :

Les candidat(e)s retenu(e)s seront engagé(e)s dans le régime du salarié (type ouvrier), à plein temps et moyennant contrat de louage de service à durée indéterminée.

Le recrutement est réalisé sur base d'une analyse des dossiers de candidatures, d'entretiens et le cas échéant suivant d'autres démarches éventuelles à définir selon les situations.

Ils/elles devront se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

La rémunération du/de la salarié(e) correspond à la carrière « **Lohngruppe F – Bühnenangestellter** » telle que prévue aux articles 26 et 27 de la convention collective des salariés de la Ville de Luxembourg.

La carrière « **Lohngruppe F – Bühnenangestellter** » évolue de l'échelon 0 (175 points indiciaires) à l'échelon 15 (280 points indiciaires) et l'avancement se fait de façon biennale.

Pendant les deux premières années de service, le titulaire pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle

- inférieure à 10 années : touchera une indemnité de 175 points indiciaires, soit 4.258,49 € brut pendant la première année. Pendant la deuxième année, il/elle bénéficie d'une indemnité de 185 points indiciaires, soit 4.501,83 € brut au nombre-indice actuel de 968,04.
- supérieure à 10 années : touchera pendant la première et la deuxième année une indemnité correspondant à l'échelon dans lequel il/elle sera classé(e) à la fin de la période d'initiation, diminuée d'un échelon.

En outre, ils/elles toucheront une prime de 21 points indiciaires (Sonderzulage), ce qui correspond à 511,02 € brut.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 705,69 € brut.

Le salarié bénéficie d'une allocation de fin d'année.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Les titulaires seront affilié(e)s à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé y rattachée, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.

CURRICULUM VITAE POUR UN POSTE DE SALARIE QUALIFIÉ

Référence du poste : 330-Machinerie ☐ ou 330-Atelier ☐ (mettre une seule croix svp)



Données personnelles

Nom : _____
Prénom(s) : _____
Adresse officielle : Pays : _____
N° et Rue : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Téléphone : _____ Fax : _____
GSM : _____ E-mail : _____
Etat civil et enfants : _____
Lieu de naissance : _____ Date de naissance : _____
Pays : _____ Nationalité : _____
N° matricule social

--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--

 Homme ☐ Femme ☐

Le demandeur déclare avoir pris acte :

- que l'indication d'informations erronées dans ce document ou durant l'entretien, constitue une raison suffisante de résiliation du contrat de travail en cas d'engagement ultérieur ;
- qu'il doit être détenteur d'un casier judiciaire vierge en cas d'engagement ;
- qu'il est ressortissant d'un Etat membre de l'UE ;
- qu'il doit faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois).

Le candidat déclare qu'il autorise la Ville à traiter par informatique, en vue des procédures de recrutement ultérieures, les données personnelles récoltées dans ce formulaire sous réserve de l'observation de la protection des données nominatives.

Enseignement et formation (merci de respecter l'ordre chronologique)

Etablissement :
Type de formation :
Diplôme/certificat :
Dates début/fin :
Remarques :

Etablissement :
Type de formation :
Diplôme/certificat :
Dates début/fin :
Remarques :

Expériences professionnelles (merci d'indiquer les plus récentes)

Employeur :
Secteur :
Fonction :
Dates début/fin :
Tâches :

Employeur :
Secteur :
Fonction :
Dates début/fin :
Tâches :

Employeur :
Secteur :
Fonction :
Dates début/fin :
Tâches :

Permis de conduire

Type de permis :
Libellé :
Date d'émission :
Date de validité :

Certificat de qualification initiale des conducteurs professionnels de poids lourds ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, 140 heures ☐ ou 280 heures ☐

Connaissance des langues

Luxembourgeois
Français
Allemand
Autres

LECTURE

ECRITURE

EXPRESSION

COMPREHENSION

1 = élémentaire, 2 = suffisant, 3 = avancé

Autres informations

Quelles sont les motivations à l'origine de votre candidature ?

Conditions de travail

Avez-vous des restrictions pour exercer certaines tâches et activités ? Citez ces activités et les contraintes respectives.

Bénéficiez-vous du statut de travailleur handicapé ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI copie de la décision de reconnaissance de la qualité du travailleur handicapé établie par l'agence pour le développement de l'emploi (ADEM).

Commentaires :

Autres remarques

Lieu et date : _____ Signature : _____